



Naissances :

Timéo GIL-ANDRADE né à Tours le 18 octobre 2011 de Fernando GIL et de Carla ANDRADE 23, rue du Moulin Moreau.



Exposition par le club des fils d'argent

samedi et dimanche 8 et 9 octobre 2011.



L'exposition était organisée par le club des fils d'argent : 12 exposants y étaient présents : collections de monnaie ancienne, repose pieds, de pipes, lampes, réchauds, tire bouchons, présentation de tableaux peints, bijoux fantaisie, patchwork, objets réalisés par un tourneur sur bois, sans oublier l'association de MADAGASCAR et les divers travaux réalisés par les petites mains du club.



NOËL à l'église de CHARENTILLY

Notre église sera ouverte et chauffée le samedi 24 décembre 2011 de 17 h à 19 h
A 18 heures nous chanterons tous ensemble des chants de Noël autour de la crèche.



Venez nombreux pour bien commencer la fête de Noël.



S# Vincent# 2012



Le repas dansant se déroulera le samedi 21 janvier 2012.

Renseignements et réservations

Mr et MM Blondeau Pascal Tél 02 47 56 63 42
ou MR et MM DE Sousa Tél 02 47 56 50 29.

Un Nouveau DJ a été retenu.



Service Jeunesse de la CCGC

une plaquette de présentation du service jeunesse sera prochainement distribuée dans tous les foyers de la Communauté de Communes afin d'informer les citoyens de nouveau mode de fonctionnement du service jeunesse.



Site Internet

www.charentilly.com



Une nouvelle rubrique est venue compléter le site de la commune, il s'agit des heures d'ouverture de nos services, ainsi que des commerces.



INSCRIPTION ECOLE

Rentrée 2012

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, nous demande de lui communiquer dès à présent la prévision de nos effectifs pour la rentrée 2012.

Aussi, si votre enfant n'est pas inscrit à l'école cette année mais que vous désirez le scolariser à l'école l'année prochaine, et/ou -si vous venez d'emménager à Charentilly, et/ou-si vous avez un enfant né en 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre contact dès à présent avec l'école et ce, avant le 10 novembre 2011, en téléphonant au 02 47 56 70 48 ou en nous envoyant les nom, prénoms, adresse et date de naissance de l'enfant que vous désirez inscrire.



Charentilly



L'Echo du Village

Novembre 2011

INFOS PRATIQUES

La Mairie

1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly



Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjoints reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi -Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Extraits de quelques décisions DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 Octobre 2011



REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME : TAXE D'AMENAGEMENT ET TAXE DE VERSEMENT DE SOUS-DENSITE.

Réforme de la fiscalité de l'urbanisme à compter du 1er mars 2012.

Conformément à la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 il s'en suit un nouveau dispositif fiscal qui repose sur la Taxe d'aménagement (T.A.) et le Versement pour la sous-densité (V.S.D).

1. La Taxe d'aménagement se substitue à la Taxe locale d'équipement à compter du 1er mars 2012. Le Conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

2. Le Versement pour sous-densité (V.S.D.) est une taxe qui est réservée aux zones U et AU des P.L.U. ou P.O.S. Le Versement de sous-densité est un outil destiné à permettre une utilisation plus économique de l'espace et à lutter contre l'étalement urbain. Ce dispositif permet aux communes qui le souhaitent d'instaurer un seuil minimal de densité par secteur (S.M.D.). Le Conseil municipal décide de ne pas instaurer sur le territoire communal le Versement pour sous-densité.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MAURICE PILORGE, ACCUEIL DES ADOS, ENCADREMENT CCGC.

Le groupe de travail Jeunesse de la CCGC sollicite la mise en place d'un pôle d'accueil sur notre commune hors vacances scolaires, chaque samedi de 14 heures à 19 heures, salle Maurice Pilorge.

Des animateurs seront présents afin d'encadrer les jeunes, veiller à la sécurité de chacun et au respect des lieux. Un règlement intérieur est prévu pour l'ensemble du dispositif Jeunesse et une charte de vie sera écrite par les adolescents. Pour permettre une mise à disposition, une convention sera signée entre la CCGC et la commune.

Le Conseil municipal décide de mettre la salle Maurice Pilorge à disposition du service Jeunesse de la CCGC dans les conditions énoncées ci-dessus et cela à titre gracieux.

REMPLACEMENT DES DEUX COPIEURS (ECOLE noir et blanc, MAIRIE couleur).

Dans le cadre du renouvellement des deux copieurs, une mise en concurrence a été réalisée. Le Conseil municipal décide de retenir la société BMS de Rochechouart au coût annuel HT de 2344€ soit 2 803€ TTC pour un contrat d'une durée de 5 ans à compter du 1er décembre 2011. Dans ce montant est prévu la

maintenance des matériels ainsi que les apports de toner. Il est décidé de ne pas procéder au rachat des photocopieurs actuellement en service.

COMPTE-RENDUS DES E.P.C.I.

Le programme des spectacles 2012 de la salle des Quatre Vents est arrêté; des locations ont été conclues (mariages, comités d'entreprise, écoles, associations).

Les travaux préalables à la mise en place de la redevance incitative se poursuivent.

En déchetterie, un bac de dépôt pour lunettes usagées a été installé; ces lunettes sont destinées au continent africain.

Syndicat de la Choisille : 13 octobre 2011.

Le Président a été autorisé à signer deux marchés de travaux :

a) Marché 2011-2012 pour 160 000 €.

Lot 1 – restauration de la végétation des berges.

Lot 2 – restauration des berges et du lit (clôtures, abreuvoirs, retrait d'obstacles à l'écoulement, traitement renouée du Japon).

b) Marché 2011-2012 pour 66 000 €.

Lot 1 – restauration du lit par apports de matériaux minéraux.

Lot 2 – restauration de la continuité écologique (aménagements rustiques, passes à anguilles, démantèlement d'ouvrages, ouverture d'un ancien bras du cours d'eau, remplacement d'un passage busé).

L'ensemble de ces travaux concerne les Choisilles « Beaumont » « Chenusson » « Monnaie ».

Syndicat d'énergie : 6 octobre 2011.

Le Syndicat SIEIL rappelle qu'il a pris la compétence éclairage public; en conséquence les communes intéressées, par délibération, peuvent transférer au SIEIL cette compétence. La participation annuelle est de 0,40 € / par habitant et de 20 € par points lumineux (115) ce qui fait un coût de 2 700 € / par an.

Le Conseil municipal est invité à donner un avis de principe sur ce transfert de compétence. Le Conseil municipal étant favorable à ce transfert, une délibération en ce sens sera prise au prochain Conseil.

Syndicat du Collège du Parc : 16 octobre 2011.

Un nouveau principal de collège est entré en fonction à l'occasion de la dernière rentrée. 550 élèves sont scolarisés. Les bus scolaires sont équipés de ceintures de sécurité. Un repas « terroir » est organisé deux fois dans l'année.

Sport Anim37 : 15 octobre.

Cette association intervient sur notre commune dans le cadre du Contrat éducatif municipal (C.E.M.) au cours de la période du midi ainsi que le mercredi après-midi.

Après un an de fonctionnement, un bilan positif est enregistré sans bénéfice de subvention.

Depuis le mois de juin 2011 un agent est chargé de la gestion de l'association

ainsi que de l'emploi du temps des intervenants dans les communes.

QUESTIONS DIVERSES.

Budget communal 2011, décision modificative budgétaire.

Suite à la mise en concurrence de sociétés fournissant des tables pour les besoins de la salle Madeleine Guillemot, le choix du prestataire, après examen des offres et négociations, s'est porté sur la société VE-DIF pour un coût estimé de 4 000 € TTC pour 20 tables rectangulaires et 15 tables rondes.

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de ce mobilier.

Point sur l'avancement des travaux de l'école :

Avancement du chantier : les salles de classe sont pratiquement terminées – la cuisine du restaurant scolaire prend forme – le mur solaire est très lumineux – la toiture végétalisée est posée.

Prochaine réunion du Conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue **le lundi 21 Novembre à 20h30 heures**, salle de la mairie.

(Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune)
www.charentilly.com rubrique PV Conseils



Avancement travaux Nouvelle Ecole.

